

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 11:01:10

L'affranchisseur est l'intermédiaire entre des clients qui ont des marchandises à expédier et les transporteurs. Il recherche le meilleur moyen de transport (coût, temps, trajet) pour son client. On l'appelle également commissionnaire de transport (maritime), agent de fret (aérien) ou transitaire (routier). Les mots clés du métier : organisation, coordination, flexibilité.

Description des tâches / conditions de travail On peut trouver l'affranchisseur dans les entreprises de transport et de logistique (entrepôt), chez les transitaires et dans l'industrie (responsable de transport). Sa mission principale : trouver le meilleur rapport qualité/prix pour transporter des produits (ou des voyageurs) tout en respectant les délais impartis.

Pour répondre aux différentes contraintes imposées par son univers de travail, l'affranchisseur doit bien connaître la législation en vigueur, les prix du marché et la géographie des transports. De plus, il doit parler couramment l'anglais, être clairvoyant, débrouillard et avoir une grande réactivité. L'affranchisseur travaille principalement en collaboration avec le chef de quai, les manutentionnaires et les commerciaux. Le lieu physique principal de travail, pour l'affranchisseur, est son bureau. Ses outils principaux sont ceux de la communication : le téléphone, le fax, l'ordinateur et le minitel. La réduction du temps de travail à 35 heures existe aussi dans le secteur des transports et de leur organisation. Néanmoins elle est difficilement applicable, car la charge de travail, très irrégulière, est variable d'un jour à l'autre. Il existe une réglementation du travail spécifique aux transports.

Salaires / revenus Le salaire en début de carrière est d'environ 1 500 €, brut mensuels, en fin de carrière il s'élève à environ 3 000 €, brut.

Evolution professionnelle Avec une certaine ancienneté et surtout de l'expérience dans la fonction d'affranchisseur, il est possible d'évoluer vers le métier de chef d'exploitation voire même de chef d'agence. Un affranchisseur peut également se lancer dans la création de sa propre entreprise.

Études / formations L'affranchisseur est un technicien de l'organisation du transport. Plusieurs diplômes au niveau bac et bac + 2 certifient des qualifications nécessaires :

- le bac pro logistique,
- le bac pro exploitation des transports,
- le BTS transport,
- le DUT gestion, logistique et transport.

Il existe par ailleurs des écoles spécialisées dans le secteur des transports qui proposent de multiples formations. Elles sont dispensées par des organismes professionnels comme l'AFT-IFTIM ou PROMOTRANS.

Mais dans tous les cas, la connaissance du terrain est primordiale avant d'acquiescer des responsabilités. Au niveau de l'expérience professionnelle, en plus du diplôme, un stage

de quelques semaines dans un service d'entretien est idéal pour se préparer à cet emploi.

A savoir : le CAP agent d'entrepôt et le BEP logistique et commercialisation ne suffisent pas pour exercer les responsabilités de l'affranchisseur.